

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

**Commission Nationale des
Droits de l'Homme**

Bureau Exécutif



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME EN PRELUDE AU LANCEMENT DE LA
CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS GENERALES DU 29
DECEMBRE**

N'Djamena, le 06 décembre 2024

Après l'élection présidentielle de mai 2024, le Tchad s'apprête à tourner définitivement la page de la transition avec les élections générales prévues le 29 décembre 2024 dont la campagne débute ce 07 décembre.

Pendant cette période pleine d'espoir pour les acteurs politiques mais aussi où les violations des droits de l'Homme sont courantes, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), conformément aux dispositions de l'Article 7 alinéa 7 de la N°28 du 22 novembre 2018 qui la régit, a pour mission de « surveiller la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en contribuant à la création d'un climat de confiance et de sécurité propice à des élections apaisées ».

Aussi, se fait-elle le devoir en sa qualité d'autorité administrative indépendante chargée de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, par le biais de ce communiqué de presse, d'exhorter l'ensemble de la population tchadienne à œuvrer pour la préservation de la paix, de l'unité nationale et de la consolidation de l'Etat de droit.

La CNDH lance, sur cette lancée, un vibrant appel à toutes les autorités administratives tant au niveau central que déconcentré de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, le libre accès à l'information par tous les moyens de communication légaux, la liberté d'opinion et d'expression des citoyens et surtout l'accès aux bureaux de vote le jour du scrutin pour y exercer leur droit sans aucune contrainte, menace ou intimidation.

La CNDH invite les partis politiques et les candidats en particulier au respect scrupuleux du code électoral et à compétir dans le respect mutuel en bannissant, entre autres, les propos haineux, diffamatoires, divisionnistes et à connotations communautaristes susceptibles de mettre en mal l'unité nationale, le vivre ensemble et la cohésion sociale. L'intérêt supérieur de la Nation doit ainsi donc primer sur les intérêts individuels et égoïstes.

De même, la CNDH demande à tous les compatriotes régulièrement inscrits sur les listes électorales de sortir massivement et librement pour exercer leur devoir civique en choisissant leurs Représentants devant siéger à l'Assemblée Nationale, au Senat et dans les communes.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme encourage l'Agence Nationale de Gestion des Elections (ANGE) à exercer sa mission en toute indépendance, impartialité, intégrité, transparence et professionnalisme comme le stipule l'article 238 de la constitution.

Pour sa part, la CNDH continuera d'assumer pleinement durant cette période sa mission d'éveil des pouvoirs publics et d'écoute de la population en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme. Elle documentera tout le processus électoral en vue de la publication d'un rapport crédible et indépendant sur les violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

En émettant le vœu que la campagne en vue des élections générales se déroulent dans la paix et à la satisfaction de tous, la Commission Nationale des Droits de l'Homme souhaite bonne chance à tous les candidats.

Le Président

BELNGAR LARME JACQUES